

La Guerre a dû partir aujourd'hui avec les déportés communards du fort Boyard, mais décidément sans le citoyen Henri Rochefort qui continue à être particulièrement protégé par M. Thiers.

Une maison de Bruxelles vient d'acheter au gouvernement prussien 300,000 des chassepots pris à la France, mais la vente a eu lieu à la condition formelle (fait à remarquer) qu'aucun de ces chassepots ne pouvait être cédé ni à la France ni à la Prusse.

Nous vous avons fait connaître ce qu'il y avait de vrai dans les négociations tentées sans succès par Serrano auprès de quelques faux carlistes; les télégrammes de Madrid annoncent que le maréchal est universellement blâmé d'avoir conclu une telle convention. La mauvaise foi perçue dans cette phrase se voit à la fois dans les avances aux carlistes, et dans l'indignation du monde entier. Ne sait-il pas aujourd'hui l'avortement des projets de l'ex-régent? — On nous mande que trois hommes et non un seul, ont eu l'infamie de pactiser avec l'ennemi, tous trois sont incarcérés et le peuple indigné a saccagé l'habitat de l'un d'eux. Des lettres et des dépêches officielles nous sont parvenues à ce sujet. On parle d'un engagement sérieux qui aurait eu lieu, à l'avantage des carlistes, à Salinas, entre l'Alava et le Guipuzcoa, sur la route de Victoria à Vergara. Le général Moriones a essuyé des revers en Navarre, cette nouvelle, que nous avions déjà donnée sous toutes réserves, est pleinement confirmée.

Le correspondant de l'Agence Havas à Genève dit que madame la duchesse de Madrid a été vue au théâtre, et il en tire la conclusion que *Don Carlos n'est pas mort*. — On a sans doute pris pour la duchesse une personne qu'on a souvent l'occasion de voir auprès d'elle, mais effectivement cette personne n'eût pu se trouver au théâtre si de mauvaises nouvelles étaient arrivées au Bocage. On nous assure que dans l'une des dépêches de Serrano, saisies par les carlistes et dans laquelle des renforts sont toujours demandés, il est dit que, depuis l'ouverture des hostilités, l'armée du Nord a eu 3,000 hommes hors de combat. Ayastuy a malheureusement succombé. Urbarri est rétabli.

Le correspondant envoyé en Espagne par le *Journal des Débats* ne sait plus à quel saint se vouer, pour donner des nouvelles de l'insurrection; il est sur les lieux et il voit les troupes amédéistes avoir bien soin d'attendre que les bandes carlistes aient disparu, avant de se mettre à leur poursuite. Voici comment, à la date du 29 mai, le correspondant amédéiste et thiersiste décrit une de ces bandes :

« Les deux officiers qui marchaient en tête m'ont semblé être des hommes distingués et sachant se faire écouter; au reste, pas un cri, certaine allure militaire; comme arme, le fusil Remington, ce que j'avais déjà remarqué dans les bandes du matin; j'ai même pu constater que l'armée était de bonne fabrication, et qu'elle était munie de munitions de me-

vous dire sans la moindre explication que l'insurrection peut être considérée comme terminée. Ceci, je n'en disconviens pas, était mon sentiment; mais, en matière de dépêches télégraphiques, le sentiment particulier n'a rien à voir.

« Voici donc ce que je vous mandais, à la date du 20, midi, et non du 21 :
L'insurrection se concentre en Biscaye; vaincue là, alors elle sera terminée. »

« Cette façon d'interpréter une dépêche, qui doit être transmise intégralement, m'a causé une surprise dont je ne suis pas encore très complètement revenu. »

« Qui donc, pour faire croire à la défaite des carlistes, mutilé les dépêches du correspondant des *Débats*? Est-ce la rédaction elle-même? ou bien ne serait-ce pas l'ambassade espagnole à laquelle ces dépêches seraient probablement communiquées? »

La librairie Didier vient de publier un volume de M. le vicomte Hippolyte de Lorgeril. L'honorable député des Côtes-du-Nord n'est pas seulement un homme d'infiniment d'esprit, c'est un érudit et un poète.

De délicieuses pièces détachées, la *Chaudière incendiée*, le *Vieux Marinier*, le *Gardien* et quelques autres, deux fraîches légendes, *Olivier* et le *Chant du frère Lai*; deux poèmes, un épisode de l'histoire de Rome, le *Banquet de la Famine* et la *Conquête du Charme*, un véritable roman de chevalerie, aux récits et aux incidents tour à tour terribles ou remplis d'une franche gaieté, composent le volume.

La palette du poète est des plus riches et son imagination s'inspire aux meilleures sources de l'art chrétien. Le vers est toujours facile, souvent heureux et exprimant des formules précises, les pensées les plus hautes et les sentiments de la plus tendre piété. Le lecteur est en pleine Bretagne, le pays catholique par exemple, avec ses pieuses légendes, son grand sens et ses fermes croyances. Comme il le dit lui-même, M. de Lorgeril ne parle que de choses qu'il connaît bien. Il a rêvé tous ces poèmes couché sur les feuilles et sur la mousse, chassant dans les forêts, gravissant les cotteaux, le fusil au bras, sous l'ardeur du soleil ou pêchant à l'ombre des peupliers. Il décrit les bois qu'il a parcourus et peint des hommes et des caractères qu'il a pu souvent étudier.

A ceux qui seraient surpris de l'apparition, à cette heure, d'un gros volume de poésies, l'auteur répond dans sa préface : « Si la poésie pouvait contribuer à arrêter l'envahissement des esprits par le lourd matérialisme contemporain, verriez-vous quelque inconvénient à ce qu'on tentât d'acclimater de nouveau en France cette noble et gracieuse exilée. » L'heureux essai suit la judicieuse observation et ceux qui auront parcouru le volume de M. de Lorgeril, le remercieront de leur avoir fait oublier pour quelques heures, leurs préoccupations et leurs tristesses.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1^{er} juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la seconde délibération sur le projet de loi relatif au recrutement.

M. Bethmont, membre de la commission, prend la parole sur l'article 23 relatif aux sursis d'appel. L'orateur expose que la commission a sérieusement étudié le projet et a, de cette étude, acquis la conviction que le service obligatoire était devenu une nécessité; or, ce principe a été admis par tous, mais la commission a reconnu d'un autre côté que le service obligatoire, appliqué dans toute sa

rigueur, imposerait à la nation de cruels sacrifices, et l'Assemblée, en votant certaines dispenses, a montré qu'elle partageait l'opinion de la commission. C'est pourquoi M. Bethmont s'étonne de voir soulever des objections sur l'article 23 qui n'est que le corollaire d'articles déjà votés.

L'article en discussion ne veut pas détruire le principe de la loi, mais simplement empêcher le pays d'être épuisé en tarissant les ressources de sa richesse. D'ailleurs, cet article ne sera appliqué qu'en temps de paix et à propos de jeunes gens nécessaires dans une exploitation agricole et industrielle. L'article n'ouvre pas la porte au service comme on l'a dit, attendu que les municipaux donneront leur avis.

Lundi, suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures 45 minutes.

—

Nous venons de recevoir la lettre suivante :

Monsieur, je fais appel à l'énergie dont vous avez déjà donné tant de preuves, pour vous prier de réviser dans votre estimable journal le roman publié par le *Petit National*, et qui ne tend à rien moins qu'à rendre possibles de nouveaux massacres de prêtres et de religieux, en répandant parmi le peuple d'odieuses calomnies.

Vous avez plusieurs fois défendu les catholiques avec une fermeté de raison qui a réjoui le cœur des honnêtes gens et les a consolés au milieu des tristes temps où nous vivons. Veuillez donc encore, nous vous en prions, ventiler la vérité odieusement calomniée, et ce sera rendre service au pays.

Agnez, etc.

(Signé) Houssort.

Et notre correspondant joint à sa lettre un numéro du *Petit National* du 16 mai 1872. Ce numéro contient un roman d'un monsieur Leonardo Cameron, intitulé : *Le Pourvoyeur de Chair humaine*, — ses titres ont toujours quelque chose de rare, — et dont l'action paraît se passer pendant l'an mille, au moment où l'on croyait que devait arriver la fin du monde. Dans ce chapitre de l'œuvre en question, on lit ce passage :

« Chacun, oubliant tout intérêt terrestre, ne songait plus qu'au salut de son âme; tous ceux qui possédaient abandonnaient aux monastères leurs biens inutiles.

« Les prêtres et les moines accueillaient les pêcheurs, encaissaient les offrandes et se gardaient bien de rompre ces pauvres égarés.

« On voit que, dès cette époque, le clergé mettait en pratique ce commandement que l'Eglise adresse à ses ministres, tout en prescrivant le contraire à ses fidèles :

Bien d'autrui tu prendras
Et reprendras à bon escient. »

Voilà les lignes qui ont le plus indigné notre correspondant, et nous avouons que cette façon de dénaturer l'histoire, ces accusations dont l'écrivain qui les produit connaît lui-même la fausseté, sont faites pour soulever la colère des honnêtes gens. Voir le pauvre brave curé de campagne, et le prêtre, souvent plus pauvre, des villes, accusé de convoitise et d'amour du gain par tous ces républicains du 4 septembre qui, depuis Ferry jusqu'aux rédacteurs du *National*, ont tous cherché et obtenu places, prébendes et bénéfices; qui sont ministres, qui ont mis leur frère dans une préfecture et leur ami dans une recette; qui, enfin, se sont abattus sur le budget de l'Etat, en espérant bien, eux, que la fin du monde n'était pas prochain.

M. le général Guilleminot vient également combattre l'article 23 dont il déclare la suppression. (Applaudissements à gauche.)

M. le général Pellissier prend la défense de cet article, il ne faut pas, dit-il, violenter le pays, le service obligatoire est bon en principe, mais il y aurait danger à en brusquer l'application.

M. le général Chanzy redoute que si l'Assemblée cède sur l'article 23, M. Gambetta ne vienne plus tard, à propos des engagements volontaires, demander de nouvelles concessions. Or, la loi est un tout dont il ne faut rien détacher. On pourra l'améliorer. En attendant, l'orateur votera l'article 23.

M. le marquis de Castellane propose, entre l'article de la commission et la théorie de M. Gambetta, une transaction portant que les sursis d'appel ne pourront excéder une année.

M. de Chasseloup-Laubat maintient l'article 23, au nom de la commission, qui a voulu faire pour l'atelier ce qu'elle a fait pour l'industrie publique, les cultes et les familles.

M. Gambetta. — Ce n'est pas l'atelier que vous protégez, mais le jeune homme exploitant pour son compte.

M. de Chasseloup-Laubat se défend d'avoir eu cette préoccupation, et invoque la loi de frimaire au VI. Il conclut en engageant l'Assemblée à voter l'article 23; quand

on discutera l'article 23, dit-il, on pourra alors traiter de la durée des sursis.

M. Gambetta insiste sur la nécessité de fermer la porte au remplacement. On semble, dit-il, se débiter des arguments invoqués par des hommes qui ont la conviction démocratique. (Interruptions à droite.)

M. Gambetta. — Je ne m'attendais pas à être interrompu de ce côté de la Chambre, quand je parlais de fidélité à une conviction. L'orateur termine en demandant de nouveau la suppression de l'article 23.

M. Jean Brunet vient développer un amendement tendant à transformer le sursis d'appel en transposition de classes.

Le renvoi à la commission est demandé et ordonné.

Lundi, suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures 45 minutes.

—

Nous venons de recevoir la lettre suivante :

Monsieur, je fais appel à l'énergie dont vous avez déjà donné tant de preuves, pour vous prier de réviser dans votre estimable journal le roman publié par le *Petit National*, et qui ne tend à rien moins qu'à rendre possibles de nouveaux massacres de prêtres et de religieux, en répandant parmi le peuple d'odieuses calomnies.

Vous avez plusieurs fois défendu les catholiques avec une fermeté de raison qui a réjoui le cœur des honnêtes gens et les a consolés au milieu des tristes temps où nous vivons. Veuillez donc encore, nous vous en prions, ventiler la vérité odieusement calomniée, et ce sera rendre service au pays.

Agnez, etc.

(Signé) Houssort.

Et notre correspondant joint à sa lettre un numéro du *Petit National* du 16 mai 1872. Ce numéro contient un roman d'un monsieur Leonardo Cameron, intitulé : *Le Pourvoyeur de Chair humaine*, — ses titres ont toujours quelque chose de rare, — et dont l'action paraît se passer pendant l'an mille, au moment où l'on croyait que devait arriver la fin du monde. Dans ce chapitre de l'œuvre en question, on lit ce passage :

« Chacun, oubliant tout intérêt terrestre, ne songait plus qu'au salut de son âme; tous ceux qui possédaient abandonnaient aux monastères leurs biens inutiles.

« Les prêtres et les moines accueillaient les pêcheurs, encaissaient les offrandes et se gardaient bien de rompre ces pauvres égarés.

« On voit que, dès cette époque, le clergé mettait en pratique ce commandement que l'Eglise adresse à ses ministres, tout en prescrivant le contraire à ses fidèles :

Bien d'autrui tu prendras
Et reprendras à bon escient. »

Voilà les lignes qui ont le plus indigné notre correspondant, et nous avouons que cette façon de dénaturer l'histoire, ces accusations dont l'écrivain qui les produit connaît lui-même la fausseté, sont faites pour soulever la colère des honnêtes gens. Voir le pauvre brave curé de campagne, et le prêtre, souvent plus pauvre, des villes, accusé de convoitise et d'amour du gain par tous ces républicains du 4 septembre qui, depuis Ferry jusqu'aux rédacteurs du *National*, ont tous cherché et obtenu places, prébendes et bénéfices; qui sont ministres, qui ont mis leur frère dans une préfecture et leur ami dans une recette; qui, enfin, se sont abattus sur le budget de l'Etat, en espérant bien, eux, que la fin du monde n'était pas prochain.

de toute religion et par l'apologie de la libre-pensée. Songez que cet homme fait patte de velours pour rester bien avec le maître du logis et garder, lui aussi, sa place et son argent; mais qu'au demeurant il est enchanté de voir les autres chahs, ses disciples, lancer les coups de poing qu'il ne peut donner lui-même.

Aussi, que fait-il, ce ministre des cultes? Il applaudit aux fêtes des libres-écoles de Lyon, et s'endort ravi quand il apprend qu'on a corrompu les consciences des Marseillais, au point que les processions pourraient, dit-on, présenter des dangers pour l'ordre public. Enfin, et c'est là peut-être un des signes les plus lamentables de l'époque, il laisse célébrer un office pour l'anniversaire de l'assassinat d'un archevêque de Paris et de plusieurs prêtres, sans trouver, lui, ministre des cultes, le temps, et peut-être même sans avoir eu l'idée d'y assister.

Cela, croyons-nous, ne s'était jamais vu en France, et puisque l'occasion s'en présente, nous ne sommes pas fâchés de dire là-dessus ce que nous pensons. Il est inouï, il est scandaleux, il est indigne qu'aucun membre du gouvernement, qu'aucun ministre, qu'aucun délégué de Versailles ne soit rendu à cette cérémonie. Comment! Voilà un archevêque, voilà des prêtres qui ont payé de leur vie votre révolution du 4 septembre, votre incurie, Monsieur Favre, en laissant des fils à la garde nationale, votre funèbre légèreté, Messieurs du gouvernement, en engageant, le 18 mars, une lutte sans voir les moyens de la mener à bien, et enfin vos déplorables préceptes, Monsieur Simon, qui avez sans cesse combattu les principes et les ministres de la religion! Et pas un de vous n'était à Notre-Dame le 26 mai!

Ni le président, que son âge peut excuser, mais qui aurait dû, au moins, se faire représenter par M. Barthélémy-Saint-Hilaire, — les fonctions relèvent les hommes; — ni le ministre de l'Intérieur, ni le ministre des cultes, ni un de ses chefs de service. Voilà donc où nous en sommes venus qu'un gouvernement ne sait même pas remplir une formalité de convenance, vis-à-vis d'hommes honnêtes, purs, admirés, pour leurs vertus, de tout le pays, et qui sont tombés martyrs de leurs dévouement à la cause par vous abandonnée, de l'honnête et du bien! Et comment voulez-vous, après de tels exemples, que la corruption et le mensonge et l'insulte ne se donnent point partout carte blanche, à Marseille et à Lyon, comme au *Petit National*? Tant que M. Simon sera ministre, le danger grandira. C'est à l'Assemblée qu'il appartient de conjurer le péril en renversant l'homme.

Mais que faisait-il donc, le 26 mai, M. Simon, pour n'avoir pas eu le temps de se montrer à Notre-Dame, à ce service en l'honneur de Mgr Darboy et de M. Deguerry? — Que faisait M. Simon? — Eh mon Dieu! il consacrait tous ses soins, toute son intelligence et tout son temps à obtenir une commutation de peine pour M. Henri Rochefort! (*Patrie*.)

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. A. Bergerot, candidat du département du Nord, adresse la circulaire suivante aux électeurs :

Messieurs les électeurs,
Vous m'avez donné, le 7 janvier dernier, 81,688 suffrages. Cette marque éclatante de votre confiance m'impose, encore une fois, le grand devoir de mettre de côté mes goûts et mes intérêts les plus chers, pour acquiescer envers vous une dette de reconnaissance.

La situation du pays est restée la même, mécontentements ne se sont modifiés en rien, et permettez-moi de remplacer sous vos yeux la profession de foi que je vous ai adressé, dans cette circonstance grave, par une supplique à votre appui; elle est